

VILLE DE ROYAN

SEANCE DU 28 JUILLET 1966 à 18 H.30

O B J E T

**Paiement des taxes de raccordement
pour l'installation téléphonique
du Bureau de la
Douane.**

66113

Le vingt huit juillet mil neuf cent soixante six,
à dix huit heures trente, le Conseil Municipl de ROYAN s'est
réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël de LIPKOWSKI,
Député-Maire, d'après convocations faites le 22 Juillet 1966.

Étaient présents: MM. Jean-Noël de LIPKOWSKI, Député-Maire,
Melle FOUCHE, MM. MATRAS, BISCAYE, BUJARD, LANUSSE Adjoints,
MM. COLLE, BOUCHET, POUGET, NAULIN - BETOUS, BOUDEY, BROTRÉAU,
GACHET, REIX, DOMECCQ, Mme BIDEAU, MM. BERLAND, TETARD, STIPAL,
CAMBLONG, NARTEAU, PECHEVIS, OSQUIGUIL.

Représenté: M. VULTAGGIO par M. le Député-Maire.

Secrétaire: M. TETARD

Les conseillers présents formant la majorité des
membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du
Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un Secrétaire
pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages,
a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

L'Administration des Douanes sollicite de la Ville l'instal-
lation, dans la voûte du Port qu'elle occupe, d'une ligne téléphonique.

la Commission des Finances, lors de sa réunion du 1er juil-
let 1966 a proposé au Conseil Municipal la prise en charge des taxes de
raccordement se montant à 486 F, les redevances bi-annuelles et le prix
des communications téléphoniques devant être réglées par l'Administration
des Douanes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la demande faite par l'Administration des Douanes pour
l'installation d'une ligne téléphonique dans son bureau des voûtes du
port,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 1er
juillet 1966,

DECIDE :

- de prendre en charge sur le budget communal les taxes de raccordement afférentes à cette installation téléphonique pour un montant de 486 F. (quatre cent quatre vingt six francs).
- d'imputer la dépense correspondante sur le chapitre 942 du budget primitif 1966.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,



Maurice Matras
Maurice MATRAS.



APPROUVÉ

ROCHEFORT-s-MER, le

Le Signé
Le Sous-Préfet, 4 AOUT 1966